

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/11

Une maquette et des questions

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts

Le Conseil communal a été informé que la famille Chappuis a décidé de céder la maquette de la Chapelle du Vorbourg, exposée jusqu'à ce jour à l'Auberge du Cerf à Develier, à la Bourgeoisie, en tant que propriétaire de la vraie chapelle. La Bourgeoisie a sollicité le Conseil communal afin de trouver un emplacement en Ville de Delémont où cette maquette pourrait être mise en valeur ; c'est à ce titre-là uniquement que la Municipalité est intervenue dans le dossier.

Nous pouvons ainsi répondre aux questions posées :

1. Nous confirmons que la maquette a été donnée à la Bourgeoisie de Delémont par son propriétaire actuel, la famille Chappuis de l'Auberge du Cerf à Develier.
2. Sur demande de la Bourgeoisie, la Municipalité, par l'intermédiaire du Service UETP, a étudié plusieurs variantes d'emplacement dont deux prioritaires, soit le jardin au pied de la façade Ouest du Musée jurassien d'art et d'histoire et la Place du Pays Catalan. Ce dernier emplacement, également recommandé par la Société d'embellissement et de développement (SED), a paru le plus judicieux de par son ouverture au public, sa configuration permettant de mettre en valeur la maquette et sa situation idéale à la sortie de la Vieille Ville, sur l'itinéraire principal menant à la Chapelle du Vorbourg. Dans sa réponse du 29 septembre 2010, le Conseil communal suggère également l'installation de la maquette sur un socle ou une table et sous un abri ; elle met en évidence les problèmes potentiels liés aux actes de vandalisme. Selon les informations que nous détenons à ce jour, la Bourgeoisie est toujours en cours de réflexion pour trouver une solution à ces paramètres.
3. La Municipalité n'a mené aucune évaluation artistique, historique, culturelle, pédagogique ou technique de l'objet, tenant compte du fait que ce type de réflexion devrait être mené, le cas échéant, par la Bourgeoisie, bénéficiaire du don de la famille Chappuis.
4. La réponse à cette question est fournie au point 2 ci-dessus.
5. La Municipalité mettra son terrain gratuitement à disposition de la Bourgeoisie. Les frais d'installation, de construction de l'infrastructure, d'entretien et d'éventuelle surveillance de la maquette seront à la charge de la Bourgeoisie.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 7 mars 2011